



Huissier de Justice chèque professionnel/dette personnelle

Par **Robert62**, le **07/02/2012** à **17:30**

Bonjour,

j'aimerais avoir votre avis si possible.

La situation est la suivante :

Un Huissier de Justice a encaissé un chèque professionnel pour une dette personnelle.

Je l'ai dénoncé à plusieurs reprises mais il veut pas entendre raison.

1) La dette personnelle :

L'Huissier me reproche de ne pas avoir payé plusieurs loyers en 2008 d'un appartement que j'ai rendu en bon et du forme. En effet, j'ai avertit par recommandé avec AR que je quittais l'appartement et respecté ma période de préavis. Suite à quoi, impossible de trouver quelqu'un qui veuille faire mon état des lieux. J'envoie un nouveau recommandé avec AR pour dénoncer le fait que personne prend la peine de faire l'état des lieux. Seulement trois mois après j'obtiens une réponse, l'huissier de justice fait un état des lieux et m'impute les trois mois de loyer qui est le délai qu'il a mis pour intervenir. Je conteste et ne paye pas n'étant pas redevable et je le fais savoir par recommandé avec AR n'étant plus locataire à ce moment là.

2) La dette professionnelle :

Je suis gérant d'une entreprise.

J'ai un accident de la vie très grave en 2011 (réanimation, incapacité de marcher, traitement à vie...), ce qui me vaut quelques problèmes financiers. Un fournisseur saisit par le fait du hasard ce même Huissier de Justice (qui invoque cette dette personnelle ci-dessus

mentionnée) pour une facture impayée.

Je règle dès réception de la sommation de payer cette dette professionnelle, mais l'Huissier encaisse le chèque professionnelle pour cette dette personnelle très contestable ci-dessus mentionnée.

Je lui envoie des recommandés avec une mise en demeure de réguler la situation avec copies du chèque, attestation de la banque qui montre que c'est un chèque professionnel qu'il a encaissé.

Malgré cela, il continue à me demander de payer la dette professionnelle et avoue par courrier que le chèque professionnel a été encaissé pour cette dette personnelle qu'il n'a jamais justifié.

Ainsi, j'ai saisi le Procureur de la République étant dans mon droit et la Chambre des Huissiers de Justice.

Aussi, un avoué m'a dit que l'Huissier a commis une faute pénale, n'ayant pas utilisé un chèque professionnel pour une créance personnelle, je suis occupé à bien vérifier la chose.

Pourriez-vous, s'il vous plaît, peut-être me faire référence aux textes de loi auxquels l'Huissier s'est mis en faute.

En vous remerciant.